

Province du Québec
Municipalité du
Village de Villeneuve
Comté Hochelaga

Le M^r. Gagnon ayant été nommé Auditeur
de cette municipalité fais serment que je remplirai
bien et fidèlement les devoirs de ma charge et cela
au meilleur de mon jugement et de ma capacité
ainsi que Dieu me verra en aide.

Assurément ce jour du mois de
1903 à Villeneuve par devant moi
le sousigné Secrétaire Trésorier

Province du Québec
Municipalité du
Village de Villeneuve
Comté Hochelaga

Le J. A. Mc Kay ayant été nommé
Auditeur de cette municipalité fais serment
que je remplirai bien et fidèlement les devoirs
de ma charge et cela au meilleur de mon
jugement et de ma capacité
ainsi que Dieu me verra en aide.

Assurément ce jour du mois de
1903 à Villeneuve par devant
moi le sousigné Secrétaire Trésorier

P20/C,6

Ville de Montréal
1903

Demande

Office

M. M. J. A. McKay
M. Gagnon

comme Auditeurs

Beray 16 Janv 1903

Je vous signe déclare que
monieur Jérôme Fortin et
monieur F. H. Brathwaite
ont prêté serment devant
moi comme étant des conseillers
qu'ils rempliront leur devoir
d'après leur capacité et
leur devoir
Ottawa le 16 Janv 1903

Villeray 18 Janvier 1863

Provinces de Quebec
Quebec, Capital des
Moyennes Terres
Nordiques

G 3

Je vous prie de me faire la faveur de me faire parvenir
au plus tôt l'ordre que je devrai donner à nos amis de
l'Assemblée nationale pour leur faire savoir que je
renoncerai bientôt à l'officier de la dernière
de l'Assemblée nationale au profit de l'ordre que
vous me donnerez et de l'ordre que je renoncerai
à l'ordre que je devrai donner à nos amis de

Assassinato à Villeneuve
o 19º dia de junho de 1802.
que se encontra

Pachysandra *mos.*

Zembla

Blaue Pigeon

Ville-Ray le quinze jour de Février 1903

Rapport de l'audition des lignes de
Monsieur Olin Pigem Secrétaire de la Municipalité
de Ville-Ray, depuis le 17 février 1902 au 8 février 1903

Profit	Débit
En Main le 17 Feb. 1902	2150.12
Taxes Municipal	907.42
Licences Hôtels Epiciers Boucheries Boulangeries Chantiers etc.	392.22
Intérêt de la banque	51.62
Total	\$ 3501.38
Banque en Main et en Banque 1 Feb. 1903	
	In Banque 1525.53
	In Main 71.03
	\$ 1596.56
	\$ 3501.38

Nous soussignés déclarons sous notre serment d'officer ce
Rapport exact

J. A. Mackay
Aimé Verner

Villeray

14 Février 1905

M^r le Maire Apres les Conseillers
Municipaux

Je vous signe m'engagerai comme secrétaire du conseil municipale du sus-dit village

- 1^{er} Aux conditions existant déjà du secrétaire actuel.
- 2^{me} Être à la disposition et ce dans les limites de de la ville de Montréal sans charges extra
- 3^{me} Tous les avis gratuit dans Villeray et un en dehors.
- 4^{me} Entretien de la salle c'est-à-dire, le balayage, les lampes, et l'allumage du poêle et aussi le forage des châssis doubles.
- 5^{me} Faire les règlements qui pourraient survenir dans le cours de l'année
- 6^{me} Toutes les assemblées du conseil pourront que les dites assemblées soit tenues le soir excepté celles des élections qui sont comprises

dans l'engagement.
Mes heures de bureau seront tous les mercredi
et vendredi de sept à dix heures P.M. et les
dimanches après-midi.
Croyant avoir satisfait à toute les clauses
je m'engage à tout- ceci pour la som-
me de cent vingt piastres \$120,00 pour
un an

Votre humble serviteur
Jos Lamontagne

Villeray le 11^{me} jour de Février 1903

Municipalité de Villeray Messieurs les Conseillers

Je soussigné m'engage à remplir la position de Secrétaire Trésorier de cette municipalité, à raison de soixante et quinze piastres (\$75.00) pour un terme d'une année, soit six piastres et vingt cinq cents par mois, en me conformant au règlement proposé à la séance du Conseil, le 9^{me} jour de février 1903.

Votre serviteur

Aimé Vanni

Dument D'offre

Province de Québec
Municipalité de Nillebay

je Aimé Nenne ayant été dument nommé
Secrétaire-Trésorier, de celle Municipalité, fais known que
je remplirai bien et fidèlement les devoirs de ma charge
et cela au meilleur de mon jugement et de ma ca-
pacité. Aussi que Dieu me soit en aide.

Aimé Nenne

(Assumé le 24^{me} jour du mois de
février 1903 à Nillebay par devant moi)

Zénon Corbeau Maire

Villeray le 24^{me} jour de
Janvier 1903

Demande

Défier
de Mons.

Aimé Verner

Comme

Demande Tress.

1903

Constitut des biens du Secrétair depuis la dernière
réunion en date du 8 Février 1903. à ce jour le 10
Mars. 1903

Argent collectés pour taxes et deniers	31.22	Argent déboursé pour activité de Marchandises	
Argent en deniers lors de la dernière réuni-		Mémoires	28.23
tion	<u>1596.56</u>		
	<u>1627.78</u>		<u>28.23</u>
Balance en deniers		¶ 1599.85	

Tous ces chiffres que l'état ci-dessus est
correct.

Quide Bélanger
Joseph A. Mackay

corrigé.

P20/C,6

Audition

Le 8 Février 1903
au 3 Mars 1903

114
115
116
117
118
119
120
121
122
123
124
125
126
127
128
129
130
131
132
133
134
135
136
137
138
139
140
141
142
143
144
145
146
147
148
149
150
151
152
153
154
155
156
157
158
159
160
161
162
163
164
165
166
167
168
169
170
171
172
173
174
175
176
177
178
179
180
181
182
183
184
185
186
187
188
189
190
191
192
193
194
195
196
197
198
199
200
201
202
203
204
205
206
207
208
209
210
211
212
213
214
215
216
217
218
219
220
221
222
223
224
225
226
227
228
229
230
231
232
233
234
235
236
237
238
239
240
241
242
243
244
245
246
247
248
249
250
251
252
253
254
255
256
257
258
259
260
261
262
263
264
265
266
267
268
269
270
271
272
273
274
275
276
277
278
279
280
281
282
283
284
285
286
287
288
289
290
291
292
293
294
295
296
297
298
299
300
301
302
303
304
305
306
307
308
309
310
311
312
313
314
315
316
317
318
319
320
321
322
323
324
325
326
327
328
329
330
331
332
333
334
335
336
337
338
339
340
341
342
343
344
345
346
347
348
349
350
351
352
353
354
355
356
357
358
359
360
361
362
363
364
365
366
367
368
369
370
371
372
373
374
375
376
377
378
379
380
381
382
383
384
385
386
387
388
389
390
391
392
393
394
395
396
397
398
399
400
401
402
403
404
405
406
407
408
409
410
411
412
413
414
415
416
417
418
419
420
421
422
423
424
425
426
427
428
429
430
431
432
433
434
435
436
437
438
439
440
441
442
443
444
445
446
447
448
449
450
451
452
453
454
455
456
457
458
459
460
461
462
463
464
465
466
467
468
469
470
471
472
473
474
475
476
477
478
479
480
481
482
483
484
485
486
487
488
489
490
491
492
493
494
495
496
497
498
499
500
501
502
503
504
505
506
507
508
509
510
511
512
513
514
515
516
517
518
519
520
521
522
523
524
525
526
527
528
529
530
531
532
533
534
535
536
537
538
539
540
541
542
543
544
545
546
547
548
549
550
551
552
553
554
555
556
557
558
559
550
551
552
553
554
555
556
557
558
559
560
561
562
563
564
565
566
567
568
569
560
561
562
563
564
565
566
567
568
569
570
571
572
573
574
575
576
577
578
579
580
581
582
583
584
585
586
587
588
589
580
581
582
583
584
585
586
587
588
589
590
591
592
593
594
595
596
597
598
599
590
591
592
593
594
595
596
597
598
599
600
601
602
603
604
605
606
607
608
609
600
601
602
603
604
605
606
607
608
609
610
611
612
613
614
615
616
617
618
619
610
611
612
613
614
615
616
617
618
619
620
621
622
623
624
625
626
627
628
629
620
621
622
623
624
625
626
627
628
629
630
631
632
633
634
635
636
637
638
639
630
631
632
633
634
635
636
637
638
639
640
641
642
643
644
645
646
647
648
649
640
641
642
643
644
645
646
647
648
649
650
651
652
653
654
655
656
657
658
659
650
651
652
653
654
655
656
657
658
659
660
661
662
663
664
665
666
667
668
669
660
661
662
663
664
665
666
667
668
669
670
671
672
673
674
675
676
677
678
679
670
671
672
673
674
675
676
677
678
679
680
681
682
683
684
685
686
687
688
689
680
681
682
683
684
685
686
687
688
689
690
691
692
693
694
695
696
697
698
699
690
691
692
693
694
695
696
697
698
699
700
701
702
703
704
705
706
707
708
709
700
701
702
703
704
705
706
707
708
709
710
711
712
713
714
715
716
717
718
719
710
711
712
713
714
715
716
717
718
719
720
721
722
723
724
725
726
727
728
729
720
721
722
723
724
725
726
727
728
729
730
731
732
733
734
735
736
737
738
739
730
731
732
733
734
735
736
737
738
739
740
741
742
743
744
745
746
747
748
749
740
741
742
743
744
745
746
747
748
749
750
751
752
753
754
755
756
757
758
759
750
751
752
753
754
755
756
757
758
759
760
761
762
763
764
765
766
767
768
769
760
761
762
763
764
765
766
767
768
769
770
771
772
773
774
775
776
777
778
779
770
771
772
773
774
775
776
777
778
779
780
781
782
783
784
785
786
787
788
789
780
781
782
783
784
785
786
787
788
789
790
791
792
793
794
795
796
797
798
799
790
791
792
793
794
795
796
797
798
799
800
801
802
803
804
805
806
807
808
809
800
801
802
803
804
805
806
807
808
809
810
811
812
813
814
815
816
817
818
819
810
811
812
813
814
815
816
817
818
819
820
821
822
823
824
825
826
827
828
829
820
821
822
823
824
825
826
827
828
829
830
831
832
833
834
835
836
837
838
839
830
831
832
833
834
835
836
837
838
839
840
841
842
843
844
845
846
847
848
849
840
841
842
843
844
845
846
847
848
849
850
851
852
853
854
855
856
857
858
859
850
851
852
853
854
855
856
857
858
859
860
861
862
863
864
865
866
867
868
869
860
861
862
863
864
865
866
867
868
869
870
871
872
873
874
875
876
877
878
879
870
871
872
873
874
875
876
877
878
879
880
881
882
883
884
885
886
887
888
889
880
881
882
883
884
885
886
887
888
889
890
891
892
893
894
895
896
897
898
899
890
891
892
893
894
895
896
897
898
899
900
901
902
903
904
905
906
907
908
909
900
901
902
903
904
905
906
907
908
909
910
911
912
913
914
915
916
917
918
919
910
911
912
913
914
915
916
917
918
919
920
921
922
923
924
925
926
927
928
929
920
921
922
923
924
925
926
927
928
929
930
931
932
933
934
935
936
937
938
939
930
931
932
933
934
935
936
937
938
939
940
941
942
943
944
945
946
947
948
949
940
941
942
943
944
945
946
947
948
949
950
951
952
953
954
955
956
957
958
959
950
951
952
953
954
955
956
957
958
959
960
961
962
963
964
965
966
967
968
969
960
961
962
963
964
965
966
967
968
969
970
971
972
973
974
975
976
977
978
979
970
971
972
973
974
975
976
977
978
979
980
981
982
983
984
985
986
987
988
989
980
981
982
983
984
985
986
987
988
989
990
991
992
993
994
995
996
997
998
999
990
991
992
993
994
995
996
997
998
999
1000
1001
1002
1003
1004
1005
1006
1007
1008
1009
1000
1001
1002
1003
1004
1005
1006
1007
1008
1009
1010
1011
1012
1013
1014
1015
1016
1017
1018
1019
1010
1011
1012
1013
1014
1015
1016
1017
1018
1019
1020
1021
1022
1023
1024
1025
1026
1027
1028
1029
1020
1021
1022
1023
1024
1025
1026
1027
1028
1029
1030
1031
1032
1033
1034
1035
1036
1037
1038
1039
1030
1031
1032
1033
1034
1035
1036
1037
1038
1039
1040
1041
1042
1043
1044
1045
1046
1047
1048
1049
1040
1041
1042
1043
1044
1045
1046
1047
1048
1049
1050
1051
1052
1053
1054
1055
1056
1057
1058
1059
1050
1051
1052
1053
1054
1055
1056
1057
1058
1059
1060
1061
1062
1063
1064
1065
1066
1067
1068
1069
1060
1061
1062
1063
1064
1065
1066
1067
1068
1069
1070
1071
1072
1073
1074
1075
1076
1077
1078
1079
1070
1071
1072
1073
1074
1075
1076
1077
1078
1079
1080
1081
1082
1083
1084
1085
1086<br

Villeray le 3 Decembre 1903

Province de Québec
Municipalité du
village de Villeray
ville Montréal

Je soumets ayant été nommé administrateur
de cette Municipalité j'en avoue que je occupais bien le
généralement les services de son échange et cela avec plaisir
de ma connaissance ~~étoile au commencement d'abord~~, et de ma
capacité ainsi que l'avez souvent eu à dire.

Assurément à Villeray
le 3 une personne
mais soit suffisant
être par devant moi

Yves Belanger

Administrateur

Juge assuré

Michel Galanier

P20/C,6

Villeray le 3^{me} juillet du
Mars 1903

Demandé

Officier

de Mons.

O. Belanger

comme Auditeur

Demand D'offre

Province du Québec
Municipalité du
Village de Nelligan
Comté Hochelaga

Je Alphonse Courtemanche ayant été
nommé constable de cette Municipalité fais demander que
je remplirai bien et fidèlement les devoirs de ma charge
Et cela au meilleur de mon jugement et de ma capacité
Ainsi que Dieu me le dira en aide

A Alphonse Courtemanche

(Assurément à 12^e jour de Mars)
1903 à Nelligan par devant moi

Alphonse Courtemanche
de cette Municipalité

Villeray le 12^{me} juillet
Mars 1905

Demande

Défier

Dr Muns.

Alphonse Courtemanche

binne

constable

P20/C,6

Hillay 16 Mars 1903

A Monsieur le prêtre et
Monsieur les Consieille
je vous donne ma résin
gation comme auditeur
comme d'occupé de sa
chose et que je voudrais
que tout le monde ai
son tour au honneur
J'espere que vous
accepterez ma résignation

Ovide Belanger

P20/C,6

Demande de
M. O Bélanger
comme
Auditeur

A son Honneur le Maire et à Messieurs les Membres du Conseil Municipal de la Paroisse
de Village de Villeneuve dans le Comté de Laval

La Requête du soussigné Philippe Pigeon
électeur habile à voter aux élections provinciales de Québec, expose:

Que d'après la Loi électorale de Québec et ses amendements, les personnes ci-dessous mentionnées dans la première colonne à gauche, ne sont pas électeurs habiles à voter aux élections provinciales, et ne peuvent en conséquence demeurer inscrites sur la liste des électeurs de cette Municipalité.

C'est pourquoi votre Requérant demande que la dite liste des électeurs soit révisée et amendée en retranchant les noms des dites personnes.

No sur la liste	NOMS	PRENOMS	Raisons pour lesquelles l'électeur doit être rayé de la liste
✓	Sauthier	Wilfrid	do not have property of \$4000 ¹⁰⁰
✓	Ladernier	Theobald	do ... do. do. 238-

Et votre Requérant ne cessera de prier.

Daté à Villeneuve ce 20 mars jour de Mars 1904.
(Signature)

Philippe Pigeon

P20/C.6

Plaisti de
Mons. O. Pigeon

A son Honneur le Maire et à Messieurs les Membres du Conseil Municipal de la Paroisse
 du Village de Villaray dans le Comté de Laval Thadéus
 La requête du soussigné Ovide Belanger

électeur habile à voter aux élections provinciales de Québec, expose :

Que d'après la Loi électorale de Québec et ses amendements, les personnes ci-dessous mentionnées ne sont pas électeurs habiles à voter aux élections provinciales, n'ayant pas le cens électoral voulu.

C'est Pourquoi votre Requérant demande que la dite liste des électeurs soit révisée et amendée en retranchant les noms des dites personnes.

No. sur la liste.	NOMS.	PRENOMS.	Raison pour lesquelles l'électeur doit être rayé de la liste.
✓	Simard	Philoum	Ne tant pas propriétaire lot 67
✓	Galipeau	Narcisse	Dodo lot 31
+	Lapointe	Arthur	Dodo lot 37
inscrit ✓	Mouin	Joseph fils	Dodo - 310 222
	Boucher	Léon	
	Boucher	Alphonse fils de propriétaire	
	Delorme	David	Ne tant pas propriétaire 103
✓	Jaglon	Alfred	Ne tant plus locataire 220
✓	Murphy.	Edouard	Ne tant plus propriétaire 2
+	Godin	Gongague	plus propriétaire 144
✓	Goyette	Antoine	plus propriétaire 182-3
✓	Soulliére	Clément	Mort. 145
✓	Lacombe	Dolphine	plus propriétaire 272
+	Peltier	Jacque	Mort. 24
✓	Tisouax	Charles	Mort. 25
✓	Fortin	Hilaire	plus propriétaire 128
✓	Fortin	Joseph	151
✓	McDonald	Antoine	Mort 49-68

Et votre Requérant ne cessera de prier.

Daté à... a... Villaray ce... 30ème jour de Mars, 1903.

(Signature)

Ovide Belanger

Requête plainte du
M. M. O. Bilanger

P20/C.6

Demande de
M. D. Belanger
comme
évaluateur

Killeray 4 Avril 1903

A Monsieur le Maire
et les conseillers
Monsieur je vous
envoie ma resignation
comme évaluateur
et j'espere que vous
l'accepterez car la
place que j'occupe
ne me permettra
pas de perdre le
temps qu'il faudra
pour faire un travail

Totre devoue
D. Belanger

-1-

Adapté

Villeray le 5 avril 1903

Messieurs

A une assemblée régulière de la fanfare de Villeray il a été résolu de demander au conseil de la municipalité de Villeray de bien vouloir nous accorder la permission d'ériger un armoire en arrière de la salle municipale pour la protection de notre grosse caisse qui sera votre propriété après la dissolution de la fanfare. —

Malgré le soin le plus vigilant en le transportant à chaque

P20/C,6

Requête de la
Fanfare du
Villeneuve

- 2 - (Adsp)

pratique il serait très désagréable si malheureusement un accident arrivait chose qui pourrait arriver surtout aux pratiquants du rosi.

Cet armoire n'excédera pas de six pieds de haut et quatre pieds de large.-

Et nous vous demandons de plus de nous accorder la permission de faire faire une clé pour l'usage de la fanfare.

Nous demeurons vos bons dévoués

La fanfare de Villery.

La ferrière

sous sech.

Avis Public

Province de Québec
Municipalité du
Village de Villeneuve

Avis Public est par les présentes données
par Aimé Nemer Sec. Trés. de cette Municipalité
l'an mardi le 14^{ème} jour d'avril mil
neuf cent trois, à 8. heure P. M.

Will take place at the regular and
monthly meeting of the council of this municipality at the
ordinary place and in conformity and deposition the
with the municipality code of the Province of Quebec

Remainder of the list of elections par-
lementaires de cette municipalité
Given at Villeneuve le 8th day of April 1903
Aimé Nemer Sec. Trés.

Public Notice

Province of Quebec
Municipality of the
Village of Villeneuve

given by Aimé Nemer Sec. Trés. of this Municipality
at 8 o'clock P.M.

Public Notice is by the present
That Tuesday the 14th of April 1903
Will take place at the regular and
monthly meeting of the council of this municipality at the
ordinary place and in conformity and deposition the
with the municipality code of the Province of Quebec

The remain of the list of parliamentary
elections

Given at Villeneuve the 8th. April 1903

Aimé Nemer Sec. Trés.

Requête des
Chantiers

PP/20

Villeray
26 April 1903

Monsieur le Maire,
Messieurs les Conseillers,

Nous, charretiers
du Village de Villeray,
nous vous demandons
humblement de bien
veuoir augmenter notre
salaire de cinquante
cents par jour; et cela
depuis la dernière

P20/C,6

assemblée du Conseil
si vous le trouvez raisonnable.

Vos dévoués serviteurs

Les Charretiers

De Villeray

P. D.

Province du Québec
Municipalité du
Village du Villeneuve
Comté Hochelaga

M. M. Jos. Guérin, M. Salanneau,
J.B. Bégin, Oct Manderville, Conseillers
Un avis spécial vous est donné par les
présents par moi Aimé Nemer Sec. Trésorier
que la session générale de ce conseil tenu
le 25^{me} jour d'avril 1903 a été adjournée faute
de quorum au 29^{me} jour d'avril 1903 par
M. M. Jos. Fallien et F.X. Mahieu conseillers
conformément à l'article 139 du code Municipal
de la Province du Québec

Yours le 26^{me} jour d'avril 1903

Aimé Nemer
Sec. Trés.

P20/C,6

Ami Special

29 April 1903

Ami Nenne

S.T.

A
Son honneur le Maire
et Messieurs les Conseillers
de la Municipalité du Village
de Villeray

Messieurs:

Nous soussignés, établis
municipal et contribuables résidant
du Village de Villeray, prions notre ho-
norable Conseil de permettre à Monsieur
Louis Trudeau élégue de tenir son
abattoir prisé tel que maintenant
dans les limites de la dite municipalité
pourvu que le dit abattoir soit tenu
proprement au sein de cette banlieue
et hygiénique.

Et nous successours de
pris.

Villeray 18 Mars 1908

Poudan Trudelle
Joseph A. Machay
Jules Renaud
Étienne Gareau
Hubert Crevier
Joseph Bertrand
Alfred Lagacé
Philias Binette
Louis D'akourt
Guillien Lapaute
J. B. Huot.
Elgar Tins
G. Daoustville
Belanger
Joseph Paquet
Simon Saguenay

T Dupont

E Chiron
X Beaudouin
J P Lacombe
M B Ether
J. B. Robillard
H. Charpentier
Joseph Taillefer

P20/C,6

Requête
des
Citoyens de
Villeray
Re
Abattage prisé
de
L. M. Morin.

HERBERT S. HOLT, President.

H.H. HENSHAW, Sec. Treas.

The Montreal Light, Heat & Power Company

Operating

*The Montreal Gas Company.
The Royal Electric Company.
The Montreal & St. Law L. & P. Co.
The Imperial Electric Light Co.*

Montreal,

MAY 23RD. 1903

TO THE CORPORATION OF THE VILLAGE OF VILLERAY,

VILLAGE OF VILLERAY, QUE.

Gentlemen:-

We beg to notify you that a number of employees of
the Montreal Light, Heat & Power Company have gone out on strike.

Under the circumstances we deem it our duty to ask your
Municipality for sufficient protection for our employees and prop-
erty.

Yours very truly,

THE MONTREAL LIGHT, HEAT & POWER COMPANY,

H.S. Holt
PRESIDENT.

Promou de l'ordre
Municipalité du
Village du Némau/
Comté Hochelage

A Mons J. Corneau maire
M.M. Mr Filion Oct Mandeville prs lemm
Michel Sabourau Fr. T. Macleus J. Blé,
Bertrand Bourassa

Un rappel pour est donné par
mon Ami Nenne Sec.Tres. L'ordre
d'ordre spécial du conseil de cette Mu-
nicipalité est envoyé par les présents
par Mr. J. Corneau Maire pour être
lues au cours ordinaire des sessions du
conseil Mardi le 30^e juillet de Juin 1903
à 8 heures du soir tel que il y sera pris
en considération les motifs suivants :
Il a été fait au nom du Peuple pour enterrer
les tombes sur le chemin

Dimanche 28^e juillet de Juin 1903

Ami Nenne
Sec. Tres.

P20/C,6

Avis d'appel
du 30 juillet 1903

A
Monsieur le Maire &
Messieurs les Conseillers
de Villeneuve
de Villeneuve;

En réponse à votre avis
me signalant de compléter la clôture
de la Montée St-Michel (continuation
de la Rue St-Hubert), je vous dis que
je n'ai rien à voir à cela - J'ai
eu toute une entretien interrompu entre
une partie de moi et j'en ai jamais
contracté avec la municipalité de Villeneuve.

Veuillez prendre acte de
la présente -

J'ai l'honneur d'être,
Messieurs,

avec considération,
Votre dévoué
L.W. Morris

Villeneuve 6 Juillet 1903

P20/C.6

Reponse de Mons
S. M. Morris
Relativement
a la Chine

Mme Dr H. Morris

A

Messieurs le Maire et Messieurs les Conseillers
du Village de Villoray.

Messieurs,

En réponse à votre avis me disant
que je suis admis à l'évaluation pour la
municipalité du Village de Villoray je vous
veux dire que je ne peux accepter cette
charge municipale, où nous occupons,
d'autre part place que ma qualité de juge
de Paix n'a pas permis de refuser toute
charge municipale.

Je veillerai prendre avis de la
précédente et vous renvoyer une complé-
ment.

J'ai l'honneur d'être,
Messieurs,

Votre dévoué
L. M. Morris

Villoray 6 Juillet 1903

Province de Québec
Municipalité du
Village de Villeneuve

Avis Public

Il est par les présentes donné par
Aimé Nérin Secrétaire Trésorier du Village
que les évaluations du diti Village de
Villeneuve ont déposées au Bureau de la
Municipalité le rôle d'évaluation pour
la dite Municipalité du Village de Villeneuve
on tous les intéressés pourront en prendre
connaissance et que toute plainte contre
le dit rôle devra être présentée par
écrit à mon bureau le 1^{er} ou avant
le 1^{er} juillet pour être examinée et résolue

Venu le 30^{me} jour de juillet 1903
Aimé Nérin

Sec. Trés.

Province of Quebec
Municipality of the
Village of Villeneuve

Public Notice

That the evaluations

Is by the present by Aimé Nérin Sec.
Tres. of the Municipality of the Village
of Villeneuve have arrived at my office
the Roll. of evaluation of the Village
of Villeneuve were all examined will be
able to examine it and all complaint
will have to be given by writing at my
office or before the 1st of August 1903

Venu le 30^{me} July 1903

Aimé Nérin
Sec. Trés.

Province de Québec.

BUREAU DU SECRÉTAIRE.

No. _____ / 9

Québec, 10 Août 1903

Monsieur,

J'ai l'honneur, par voie de l'Honorable Secrétaire de la Province, d'accuser réception d'une copie certifiée du rôle d'évaluation de votre Municipalité.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre obéissant serviteur,

Jos. Poivin
Assistant-Secrétaire de la Province.

Le Secrétaire-Trésorier

Municipalité du Village de Villeray,
Comté de

Laval.

Province du Quebec
Municipalité du
Village de Nelligan
Comté d'Arthabaska
Muséum

Acte d'apothéose voté et
par les présents délivré par moi Aimé
Nérin Secrétaire Trésorier. Lui une
Séance du conseil est convoquée pour
lundi le 13 Aout 1903 pour élire les
au sein administratif des séances du
conseil et tenir en conformité avec
la disposition du code Municipal de
la Province du Quebec

... Pour être pris en considé-
ration le sujet suivant savoir
... Par où les journalistes et che-
miers de la corporation

Donné à Nelligan
11 juillet de l'an 1903

A. Nérin
Secrétaire

Province de Québec. Municipalité du Village de Nelligay Comté Hochelaga

Vendredi le vingt VII Août mille neuf cent trois 1903 Assemblée Spécial des électeurs Municipaux Propriétaires du bien fond imposable dans les limites de la Municipalité du Village de Nelligay tenu dans la salle Municipal du sus-dit Village de Nelligay et tenu en conformité avec les dispositions du Code Municipal de la Province de Québec

Pour approuver ou déclarer nul le Règlement - N° 13 tel que lu à cette assemblée et qui a été adopté par le conseil de la Municipalité du sus-dit Village de Nelligay à une séance spéciale du sus-dit conseil du sus-dit Village de Nelligay tenu le 20 Août 1903

Numéro	Nom du Propriétaire	Etat	Description	Evaluation	Pour	Contre	Pour Total	Contre Total
1	Vernon Clement	Martin	100.101	600 00	oui		600 00	
2	Mayne J. B.	Chamelin	59	500 00	oui		500 00	
3	Galarneau Michel	Entreprenant	190	1200 00				
4	Mandirily Oct	do	221	1550 00	oui	non	1550 00	400 00
5	Pigeon Charles	Carré	220.221	400 00	non		-	400 00
6	Ethier J. B.	linier	152	500 00	non		500 00	
7	Gagnon Joselin	balin	280	550 00	oui		550 00	
8	Chavallier Adolph	Martin	309	900 00	non		900 00	
9	Bélanger A	Charmelin	182.183.183	2000 00	oui		2000 00	
10	Gagnon Joseph	Sartén	91.47.98	1000 00	oui		1000 00	
11	Sauvage Philamond	Endomm	148.149	1600 00	oui		1600 00	
12	Gagnon Wilfrid	Lysicier	264.265	1300 00	oui		1300 00	
13	Sauvage Jrs	barri	92	1000 00	oui		1000 00	
14	Marois Jrs	Munson	88.59	700 00	oui		700 00	
15	Dumoulin Jrs	Ariane	85.86	800 00	oui		800 00	
16	Durot Robert	Stor Mem	70 71	1100 00	non			1100 00
17	Bellini Frédéric	Ringlanski	256.271	1000 00	oui		1000 00	
18	Pigeon Olin	Mason	191	800 00	non		800 00	
19	Gagnon E.	Verdun	230	700 00	oui		700 00	
20	Racine Mathias	Endomm	311.312	850 00	oui		850 00	
21	Sauvage Jrs	Endomm	315.316	1100 00	non			1100 00
22	Bonilla J. B.	Bogardus	185	650 00	oui		650 00	
23	Mayne Sylvie	Musson	167	400 00	oui		400 00	
24	Papineau J. and	J. Bins	293	200 00	non		200 00	
25	Papineau Onde	Chamelin	260.261	700 00	non		700 00	

22 Samouiloff Jos
 23 Nisan Augustin
 24 Niran Elie
 25 Trudel Ernest
 26 Lemire Louis
 27 Léonard Joseph
 28 Samois H.
 29 Mainville Edgar
 30 L. P. Léonard
 31 Meany de Lamalle
 32 Jarry Alphonse
 33 Lemire Edgar
 34 W. B. Voirling
 35 Dureau N.
 36 Tardif P.
 37 Lathier Alice
 38 Caban Israel
 39 Nadeau Stéphane
 40 Cormier Arthur
 41 Sagassi Alfred
 42 Chirman George
 43 St. J. Malen
 44 Mav N. Joseph Peltier
 45 Palmarian Marcel
 46 Nenne Aimé
 47 Deschamps Jos
 48 Jean J. H.
 49 Durand J.X.H.

	Membre	229	900 00	Oui	900 00	
du	339 340	0800 00		Oui	875 00	
Journalier	154 155	150 00				150 00
Berbin	139	1300 00				1300 00
	243,245,245	1250 00				1250 00
Charron	111	600				600 00
Hussen	140/163	200	Oui		200 00	
Memmert	206.207	600	Oui		800 00	
Sainte-Marie	129	200	Oui		200 00	
Spicci	512,503,504,505	1500	Oui		1500 00	
Puin	210	300				300 00
Munro	281	900	Oui		900 00	
Monson	534,585,536,537	800	Oui		800 00	
Joubin	146	700	Oui		700 00	
Leyton	278,279	600	Oui		600 00	
Cigano	236	200				200 00
Mandado	165,166	1325	Oui		1325 00	
Espaci	166	200	Oui		200 00	
Brennan	90,91	700	Oui		700 00	
Leblanc	286	425				425 00
Epicium	39,40	950				950 00
Espaci	55,56,57,58	1500	Oui		1500	
Nenne	241	700	Oui		500	
S. Pium	321	200				200 00
Burant	291,292	900	Oui		900	
Leblanc	108	1500	Oui		1000	
Commis	190	1050	Oui		1050	
Nenne	284,285	500				500
			Non	entre		
			34	19		

Je déclare certifié que (51) cinquante-huit élus élus ont voté à cette assemblée
 le 15 octobre 1919 pour l'approbation de la Constitution Municipale
 et l'élection d'Aimé Nenne et J. X. H. Durand comme deux adjoints au maire.

Aimé Nenne Sec. Trés.

P20/C,6



**Dossier de
pièces réunies**

DÉBUT

P20/C,6

1909 - Année

1
Règlement municipal
Besoins

— Règlement no 13

13. A l'avenir, un montant de \$12,500 pour l'établissement d'un
comptoir dans la ville de Villeneuve.

Note: (Le règlement no 13 est introuvable.)

*Archives Municipales
de Montréal*

Si vous reproduisez ce document,
veuillez en faire mention
des Archives Municipales
de Montréal.

LA MUNICIPALITÉ

If you reproduce this
document, please cite
the, without deletion
or alteration.

LA MUNICIPALITÉ

DÉPARTEMENT DU SECRÉTAIRE DE LA PROVINCE.

RÉPONDEZ A "L'HONORABLE
SECRÉTAIRE DE LA PROVINCE"
QUELQUE SOIT LE SIGNATAIRE
DE LA LETTRE EXPÉDIÉE.

EN RÉPONDANT, VUEILLEZ
MENTIONNER LE
No..... 2450/03

Québec, 3 Oct., 1903.

M. Aimé Venne, S.T.
Village de Villeray,
Hochelaga.

Monsieur,

J'ai l'honneur, par ordre du Secrétaire de la province, de porter à votre connaissance que, par arrêté en conseil en date du 2 courant, il a plu à Monsieur le Lieutenant Gouverneur d'approver le règlement No. 13 du conseil municipal du Village de Villeray, comté d'Hochelaga, l'autorisant à contracter un emprunt de \$12.500.00 pour les fins y mentionnées, conformément aux dispositions du code municipal, moins la partie du règlement qui oblige les propriétaires, les locataires ou occupants de la dite municipalité à payer une compensation pour l'eau après l'établissement de tel aqueduc.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,
Votre obéissant Serviteur,

Jos. Bérard

Sous-secrétaire de la province.

Province de Québec.

No. 2450/03

BUREAU DU SECRÉTAIRE,

Quebec, 23 Sept/53 189

Monsieur.

J'ai l'honneur, par ordre de l'Honorable Secrétaire de la Province, d'accuser réception de votre lettre en date du 19 courant, transmettant documents au sujet du règlement No 13 du Village de Villeray.

et de vous informer que le sujet auquel elle se rapporte, ne manquera pas de recevoir toute son attention.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,

D. Aimé Lemire,

Votre obéissant serviteur,

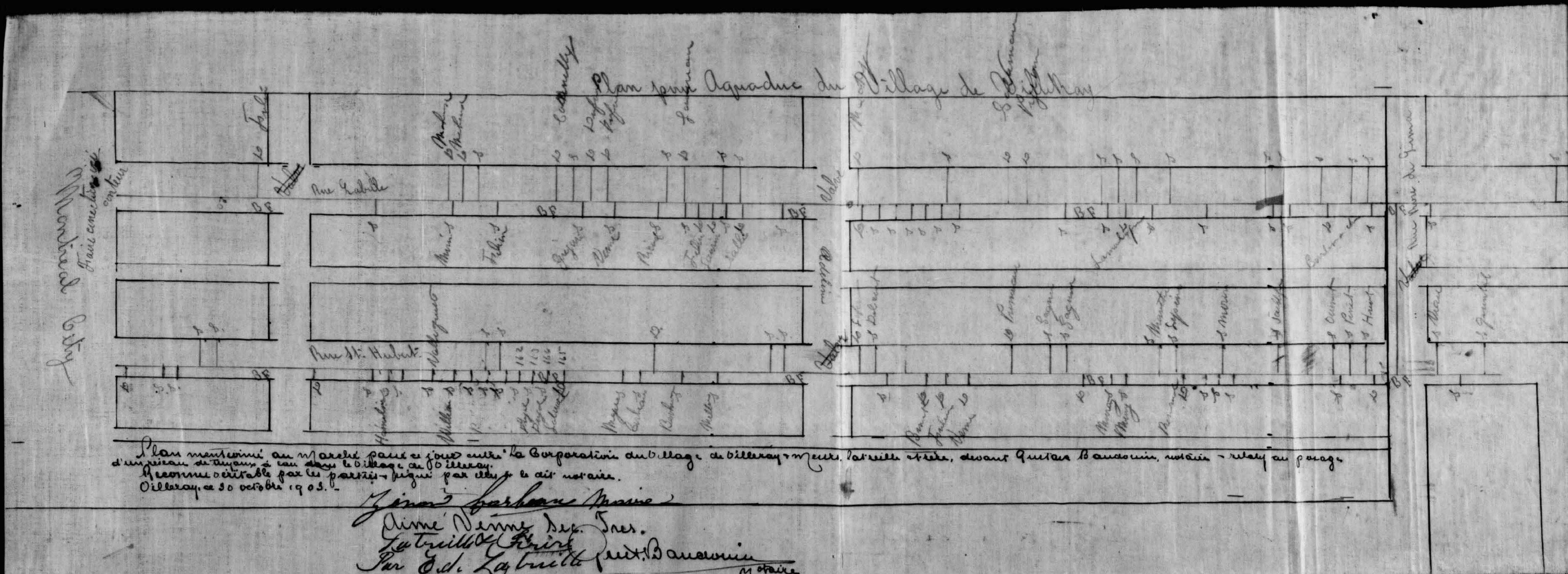
S. J.
Villeray,
Hochelaga.

J. G. M. M.
Assistant Secrétaire de la Province.

July 9, 1900. Fair condition.

Plan mentionné au marché pour ce jour entre la Corporation du village de Villers et moi. La ville est à droite, devant Gustave Baudouin, notaire - relay au passage d'un ruisseau de Bayeux à l'ouest le village de Villers.
Reconnue véritable par les parties - signé par elle et le dit notaire.
Villers, ce 30 octobre 1903.

Zénon parlementaire
Anne Nérine dec. Pres.
Gatineau
Par Dr. Lagrault Membre
notar.



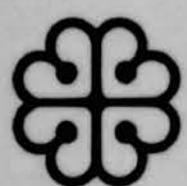
Province du Québec
Municipalité du
Village du Villay
Comté Hochelaga

Monsieur le Maire certifie que la Règle-
ment (N°-13) tréve de la Municipalité du Village
du Villay a été soumis à l'approbation ou désapprobation
des électeurs Propriétaires de biens du fait impraticable dans
les limites de la dite Municipalité à une assemblée des
dits électeurs tenu le 11 octobre 1903 milles neuf cent
trente et deux en conformité avec disposition du code
Municipal de la Province du Québec. Lors de la dite Réglement
(N°13) Monsieur Tréve a été approuvé par les dits électeurs
par une majorité de (15) quinze voix.

Elections approuvant-Tréve quatre (34) Voix
Elections disapprovant-Tréve neuf (19) Voix
Majorité pour les Elections approuvant-quinze (15) Voix
Total des électeurs qui ont voté cinquante trois 53 votos
Villay 11 octobre 1903

Zénor Larivière Maire
Dimitri Nemer Sec. Tres.

P20/C,6



Dossier de pièces réunies

FIN

Nillay le 16 Octobre 1955

Le soussigné Octave Mandville
propriétaire et imprimeur à Nillay a
mis sa main à la responsabilité pour la somme
de cinq cent dollars (\$500) en faveur de
la Municipalité du Village de Nillay
comme garantie d'un chèque du 1^{er} octobre
par messrs. M. Latreille & Latreille imprimeurs
et responsables de construction de la quai
du Village)

Octave Mandville

P20/C,6

Garanti du
M. O. Mandeville
&
Mme. Gatineau-Sabourin

Cette somme sera versée à la veuve de M.
O. Mandeville et à sa fille Mme. Gatineau-Sabourin
dans la mesure où leur père et leur mère
auront été dépendants de l'assurance de la
Société de l'Assurance Vie de Montréal.

Je vous signe entière sous mon serment
d'Office que ce dit rapport est la
vraie état des biens et finances de la
Corporation du Village de Villeneuve
le 23 Novembre 1905

Aimé Denner
Secrétaire
Trésorier

Villray le 23 Novembre 1903

Rapport du Secrétaire Turner
Sur l'état des profits et Débits de la
Corporation du Village de Villray

Revenue

argent au main Mars 1903	159955	
" Taxes et license	53438	
" " du Billet Province	53327	
Taxes due pour 1903-1904.	81477	
" " 1902-1903.	23733	
Intérêt..	1402	
Taxes ..	1901-1902.	8035
Intérêt..	1901-1902.	964
Taxes ..	1900-1901.	715
Intérêt ..	1900-1901.	126
Licence ..	1903-1904.	<u>3100</u>
		386272

Dépenses

Payé pour Debenture	25000
" épargne du me	15000
" Secrétaire	5000
" évaluation	2450
" pour amorce du Réglement	1000
" " Noyage pour ..	5000
" " Chemin et divers	<u>31212</u>

Déb.

argent due du Billet Province	53327
L. Villeneuve Br. Cultivis	8913
Witness amorce Réglement	2500
Debenture 25 Novembre / Decembre	<u>25000</u>

Surplus aujourd'hui: 23 Nov. 1903	<u>89740</u>
	<u>305.09</u>

N° 1 E.D.G

Tableau du Vale pour les Élections des deux Consuls suivant la charge au 11^e juillet
du Jannvier 1804

Nom	Prénom	Evaluation	Cadastrale	Dir.	Assessment	Objet.	Assessment	Objet.	Assessment	Objet.	Assessment	Objet.
Mr. Chêvallier	A.	900.00	484.	309								
Maye	J. Blé	500.00	489.	59								
Sainte- Marie	Olivi	400.00	"	211.214								
Muel	L.	"	"	224								
Friguer	Charles	200.00	"	238								
Appape	A.	400.00	"	326								
Brûlart	N.	"	"	315								
Pigeon	O.	800.00	"	191	Assessment	Assessment						
Bélanger	Jes	"	"	191.200								
Montbrun	H.	"	"	211								
Bélanger	G.	"	"	82.183.								
Morand	L.	"	"	18.								
Brunet	J.	"	"	217								
Vapnais	O.	"	"	248								
Belmont	J.	"	"	261								
Esagren	An	"	"	190								
Morin	Jes	"	"	90.91								
Supart	J. Jr.	"	"	76								
Daluis	R.	"	"	41								
Silva	A.	"	"	84.07								
Molin	H.	"	"	163.1611								
Gatineau	L.	"	"	284								
Same Brunet		200.00	2630	84	Assessment							
Pochette J. Blé		67.00	689	160								
Scamman J.		"	"	72								
Scamman J.		"	"	160.121								
Scamman J.		"	"	74								
Plaissance A.		26.30	"	289								
Scamman Philius		484	"	100.101								
Verne Glouard		"	"									
Talham	J.	"	"									

N° 2. E.D. 2

Mme et Prénoms.

31 M. Langlois Pierre
 32. Lussier N.
 33. Catillon
 34. Marin G. M.
 35. Guay Paul
 36. Le Bl. Mantha
 37. O Sublanc
 38. Gaspard S.
 39. Gaspard J.
 40. Gaspard R.
 41. St Naligette
 42. Landry J.
 43. Charkaud A. A.
 44. Salamard R.
 45. Malouin F. J.
 46. Brayer Louis
 47. Jean D.
 48. Cormier A.
 49. Vilaine
 50. M. Jean E.
 51. Thériault J.
 52. Lemire Simon
 53. Tremblay Ars.
 54. Thibellard J. B.
 55. L'Amour J. M.
 56. Maynard J. S.
 57. Lamb P. G.
 58. Archambault J.
 59. Miller Harry
 60. Bougnon Alphonse
 61. Pilote P.
 62. Desauv J.
 63. Brignac E.
 64. Sherman E.

	P.	eval.	Cad.	Sub.	Ans.	Agt.	Agt.	Out. édition Mandat	Dirige édition Mandat	Conseil édition Mandat
31 M.		8460.00	489	160,161				+	+	
32.		350.00	"	242				+	+	
33.		700.00	"	209,210,						
34.		1350.00	"	163,164,						
35.		400.00	"	216				+	+	
36.			"	W						
37.		1000.00	"	37				+	+	
38.		600.00	"	226				+	+	
39.		900.00	"	37,						
40.		400.00	"	156				+	+	
41.		400.00	"	45				+	+	
42.		1100.00	"	327-327				+	+	
43.		400.00	"	326				+	+	
44.		400.00	"	57,58				+	+	
45.		400.00	"	13,14				+	+	
46.		900.00	"	281				+	+	
47.		500.00	"	8889				+	+	
48.		1000.00	"	23,24				+	+	
49.		300.00	"	287				+	+	
50.		225.00	"	225				+	+	
51.		400.00	"	51,52				+	+	
52.		900.00	2630	89				+	+	
53.		700.00	489	145				+	+	
54.		400.00	"	61,62				+	+	
55.		400.00	"	167				+	+	
56.		700.00	"	75				+	+	
57.		400.00	"	307				+	+	
58.		700.00	"	121				+	+	
59.		200	"	118,119				+	+	
60.			"	215				+	+	
61.										
62.										
63.										
64.										

N° 3

E.D.Y

Mme. et Prun
65 Taillier J.
66 Pinette J.
67. Beaudemp. L. M.

	V.	Eval.	bad.	Sub.	Ass.	Aby.	1er	2e	3e	4e	5e	6e	7e
68 M. Salaman Michel	Prof.	1200.00	489	190			X	X	X	X	X	X	
69 " Burkand Joseph	9.1.	200.00	"	5.25									
70 " Salaman Odile	Prof.												
71 Désylois Alfred enem. A.M.	Prof.												
72 Désylois Alfred	Prof.	650.00	"	58			X	X	X	X	X	X	
73 Paratte J. Méry Al.	Prof.	200.00	"	1.97			X	X	X	X	X	X	
74 H. Charpentier	Prof.	550.00	"	308									
75 Burard Jules	Prof.	725.00	"	506			X	X	X	X	X	X	
76 Thivierge J.	Prof.	175.00	"	220									
77 Ethier J. Bl.	Prof.	750.00	"	152			X	X	X	X	X	X	
78 Garneau J.	Prof.	1000.00	"	168									
79 Primeau O.	Prof.	600.00	"	260.261.	Ass.								
80 Primeau J. A.	Prof.			41	Ass.								
81 Lubrini J. A.	Prof.			218			X	X	X	X	X	X	
82 Michelin M.	Prof.												
83 Landry J. A.	Prof.	650.00	"	96.95			X	X	X	X	X	X	
84 Julian J. A.	Prof.	1350.00	"	165.166	115.116		X	X	X	X	X	X	
85 Cabaneau J.	Prof.	1600.00	"	148.147			X	X	X	X	X	X	
86 Gagnon J.	Prof.												

Je dessigne des noms qui devraient suffire que le nombre total des Noms soit de 128. Je que le Nom
en forme de Mons ses Filles est de 168. Le nom de Mons O. C. Monchalin est du 45 il est
de Mons O. Valomay est de 18) Valomay est de Mons P. Trudel de 19) Valomay. La 1^e juillet
le 1^e Noms inscrit est Mons O. Chavallie le dernier Mons E. H. Beaudemp.

M. Michel Salaman demande la Pulle pour demander le 12 Janvier 1904
Noms

Janvier le 12 Secundi juillet du Nominum a 10 h. du Matin

Dixième juillet du Nominum

68 M. Salaman Michel

69 " Burkand Joseph

70 " Salaman Odile

71 Désylois Alfred enem. A.M.

72 Désylois Alfred

73 Paratte J.
Méry Al.

74 H. Charpentier

75 Burard Jules

76 Thivierge J.

77 Ethier J. Bl.

78 Garneau J.

79 Primeau O.

80 Primeau J. A.

81 Lubrini J. A.

82 Michelin M.

83 Landry J. A.

84 Julian J. A.

85 Cabaneau J.

86 Gagnon J.

87

88

89

90

91

92

93

94

95

96

97

98

99

100

101

102

103

104

105

106

107

108

109

110

111

112

113

114

115

116

117

118

119

120

121

122

123

124

125

126

127

128

129

130

131

132

133

134

135

136

137

138

139

140

141

142

143

144

145

146

147

148

149

150

151

152

153

154

155

156

157

158

159

160

161

162

163

164

165

166

167

168

169

170

171

172

173

174

175

176

177

178

179

180

181

182

183

184

185

186

187

188

189

190

191

192

193

194

195

196

197

198

199

200

201

202

203

204

4 Mars 1903 au 4 Février 1904

Rapport de l'audition des livres de la
Municipalité du Village de Villeneuve
au 4^e quatrième jour de Février 1904

Profit:

En main	154955
Taxe et licence	93018
Intérêt de la Banque	1800
Billet Provisionne réglé	49300
" " Remboursé	79181
	<u>Total \$3832.60</u>

Débit:

Lumière électrique	11792
Salaire du Secrétaire	6875
Bus. Libantum	501.50
Immeubles et Aménagement du Bâtiment N° 13	6500
Bâtiment Jarry	1200
" Assurance	2400
Bus et Busch pour électricité	4045
Réparation Outils	4211
" du Municipal	4186
Revenu Colmiers	172587
Colmier et Trotterie et Poire	17756
Billet Provisionne due	79191
	<u>Total \$3578.95</u>
Argent en main	\$ 253.65

Grand Total \$3832.60
J. A. Mackay *Constituteur*
W. Gagnon *Auditeur*

Andilice des lins
de la Municipalité
de Nihilay au
4 Mars 1903 au
4 Feb. 1904

Y G
Lire au Père pour la assembly des Echelus Proportion de Bois de fond dans les limites
du Village de Nillikay pour l'approbation de la proportion de bois que le No 14. Nalant un
bois de 5000.00 à la compagnie dite The St. Lawrence Lumber Company 1904

	<u>Mem</u>	<u>Prop</u>	<u>Mem</u>	<u>Cadastre</u>	<u>Subdivision</u>	<u>Uni</u>	<u>Value</u>	<u>nmw</u>	<u>Value</u>
1									
2	Constantinou	O.		440	268.265.266	viii	150.00		
3	Bearuhu	J.H.		"	219	viii	200.00		
4	Ganglis	Ghahis		489	347.348	viii	200.00		
5	Sipros	E.		"	297	viii	200.00		
6	Guban	J.		"	164	viii	750.00		
7	Hamilis	H.		"	153			nmw	800.00
8	Gheralis	A.		"	309			nmw	900.00
9	Binett	J. Bl.		"	185	viii	650.00		
10	Terma	J.J.		"	146.147	viii	400.00		
11	Zagari	A.		"	246			nmw	425.00
12	Daphnis	fus		"	257			nmw	200.00
13	Marcath	M.		"	30	viii	200.00		
14	Commatis	A.		"	88.89	viii	500.00		
15	Labana	J.M.		"	165.166,	viii	1225.00		
16	Priman	Orich		"	260.261			nmw	700.00
17	Saxer			"	92	viii	200.00		
18	Githi Thodor			"	135.136.135.136	viii	800.00		
19	Dagmaris	O.		"	248			nmw	700.00
20	Rufan	Thomos		"	65.66			nmw	1700.00
21	Lagant	Funes		"	120.121	viii	400.00		
22	Emerito	O.		"	213.214	viii	400.00		
23	Salaman	O.		"	325			nmw	200.00
24	Manthi	C.		"	529	viii	600.00		
25	Mayor	Sofia		"	167	viii	400.00		
26	Gullen	Pugia		"	236.237			nmw	1000.00
27	Achini	fus		"	301	viii	200.00		
28	Plavith	Pro.		"	70.71			nmw	11.00.00
29	Span	J. Li.		"	290			nmw	1050.00
30	St. Onofri	A.A.		"	233	viii	575.00	nmw	9700.00

N° g/r						
30	Major J. Bl.	490	59	viii	7575.00	9475.00
31	Sainteance J.	2630	74	viii	500.00	
32	Champagne J.	490	77	viii	100.00	
33	Mari J. fils	"	226		200.00	
34	Lambinotche M.	"	243.44.45			
35	Gagnon N.	"	263.64.65			
36	Gauthier Jrs.	"	229			
37	Dagenais D.	"	293			
38	Busselin A.	"	137.128			
39	Colman J.	"	315.216.			
40	Frigg M.	"	208.209			
41	Chabanaud A.A.	"	327=327			
42	Lesme M.	"	242			
43	Amend Jules	"	326			
44	Boisvert Jules	"	46	viii	200.00	
45	Maury dir. Daniel	"	308.03.04.05			
46	Moine J. fils	"	45.91	viii	500.00	
47	Capelle J.	"	226.	viii	600.00	
48	Morin Alphonse	"	90	viii	200.00	
49	Oscar Aug	"	128.354.04.21.12			
50	Nalliquette Thadée	"	156	viii	800.00	
51	Elie J. Bl.	"	152			
52	Carrette J. J.	"	197			
53	Pecqueur J.	"	258			
54	Salaman R.	"	327			
55	Pecqueur O. Léon	"	196			
56	Salaman Mr.	"	190			
57	Manderville	"	221	viii	1550.00	
58	Amour Jules	"	100.101	viii	600.00	
59	Endel P.	"	189.			
60	Thoumond Ar.	"	162.	viii	500.00	
61	Gaspardis Es.	"	37.			
62	Manana Paros	"	19.	viii	200.00	
63	Priman J.	"	39.40			
64	Priman J.	"	61	viii	13625.00	
						281600.00

Note sur l'asservation

Mo 3							
65	Peschamps J. H.	489	109.	27	15625.00	35	28125.00
66	Harris J. A.	2650	99	oui	200.00	nn	1000.00
67	Martray J. A.	489	262	oui	200.00	nn	200.00
68	Burais J. S.	..	53	oui	200.00		
69	Genidson James	..	213	oui	550.00		
70	Sanding Ed.	..	196.195	oui		nn	800.00
71	Samuel	..	72	oui	1000.00	nn	
72	Balanger J.	..	190.200	oui		nn	900.00
73	Brubach Paul	..	162	oui	300.00	nn	0
			Totale	34	15875.00	39	31025.00
	Le dimanche du Mr. Fr. J. Maratier qui fut le dimanche le 23 Février 1900 à la demande de l'ordre Marquet de la Personne de Mappat du Premi Jour de Pâques le 22 Février 1900						entre Marquet de la de la main des jugement du
	Mes sincères et bien sincères saluts à vous aujourd'hui et (73) demandez à ce que nous soyez dans le bonheur que nous avons bien de l'ordre de faire pour la déclaration de nos droits auj. et cesser valeur française 31025.00 Nombre de l'ordre au parme 34						le malheur soit de moi devant un belle de veille au parme de l'ordre valeur française 15875.00 et le nombre de l'ordre jugement auj. 31025.00
 " " Cendre 39						
	Montant du billet au fond au parme 15875.00						
	" " " " Cendre 31025.00						
74	Mardi le 23 Février 1900 à la demande de l'ordre	489	240	oui	15875.00	nn	31025.00
75	Eaporati J.	489	63.64	oui		nn	750.00
76	Balithain J.	489	220	oui		nn	1900.00
77	Wiegand Widm	..	43 a 47	oui	1100.00	nn	725.00
78	Walter Paris	..	244.259	oui	400.00	nn	
79	Grenier O.	..	216	oui		nn	600.00
80	Martray Wm	..	73.74.	oui		nn	400.00
81	Giblanc J.	..	23.6.5.129	oui		nn	1200.00
82	Yann A.	..	165	oui	400.00		
		490			17575.00		31025.00

Province de Québec }
District de Montréal }

Je, Cléilda Baron, épouse d'Orila Dumontier, autorise le dit Orila Dumontier, mon époux, à voter pour moi et en mon nom, à la présente rotation qui a lieu actuellement à Villeray, district de Montréal.

Déclaré devant moi }
à St-Louis ce 23^e mois }
jour de Février 1904 }
A.F. Vincent
JP.

Cléilda Baron épouse de
Orila Dumontier

E.D.9

Mans Mr Person

97	Mk.	Brunn	M.
98	..	Pronot	H.
99	..	Mesima	M.
100	..	Brivard	M.
101	..	Sircus	E.
102	..	Murray	M.
103	..	Sagasti	A.
104	..	Garciaan	D.
105	..	Hamilton	E.
106	..	Sacayna	M.
107	..	Macmillan	ju
108	..	Puel	E.
109	..	Grattan	H.
110	..	Baudoin	M.
111	..	Herminso	P. I. E.
112	..	Tachauca	Al
113	..	Brivard	ju
114	..	Garciaic	ju
115	..	Uspino	P. A.
116	..	Lilian	Ganis
117	..	Martha	e
118	..	Niran	Aug.
119	..	Brinck	J. B.
120	..	Yeler	J. Mire
121	..	Thibault	M.
122	..	Brinbris	a
123	..	Gannan	ju
124	..	Macmillan	61
125	..	Felton	
126	..	Freder	P.

No.							
83	Durand F. X.	489	281.245.	17575.00	mm	369.00	
84	Mr Jean E.	"	286.	mm	500.00		
85	Bonduelle Nomm	4690	9h.	mm	200.00		
86	Gesape A.	489	326	mm	61.00		
87	Sacras P.	"	149.145.	mm	400.00		
88	F. X. Mathem	"	97.58.	oui	1600.00		
89	Smorling O.	"	93	oui	1100.00		
90	Ormeau Frm	"	324	oui	400.00		
91	Proulx	"	275	mm	200.00		
92	Scapini	"	112	mm	550.00		
93	Jany Alv.	"	210	mm	300.00		
94	Bresselin A.	"	227.26	oui	900.00		
95	Brin C.	"	227.24	oui	200.00		
96	Bonette P.	"	289.	mm	1200.00		
97	Savard A.	"	17.	oui	200.00		
98	Michaud O	"	211.212	mm	900.00		
99	Guyot G.	"	272	mm	750.00		
100	Mountain J. A.	"	111	oui	200.00		
101	Bouchard F. H.	"	152.193	oui	400.00		
102	Ullin Gén Nomm.	"	240	mm	500.00		
103	Perreault G. G.	"	19.20	oui	400.00		
104	Sauveur	"	250.	mm	1200.00		
105	Catelli J.	4680	209.210	mm	200.00		
106	Bouchard Nomm	489	217	mm	1000.00		
107	Gahard A.	"	218.	mm	200.00		
108	Leoni Frm	"	51.52.	mm	400.00		
109	Bigras L	"	361.342.202.110	oui	1175.00		
	Nous sommes de force que total en facture soit de 47 milles et la Nomm soit 4879700.). Votre somme 62		67	total des Nomm soit 22550.00 et entre nous 48797.00	472 22550.00 48797.00 22550.00 26247.00	472 48797.00 Nomm soit de (109) cent mille, total et que Nomm soit 62 et la Nomm soit Joseph Anne Filian President Nomm Soc. Inc. Nomm le 25 Feb. 1904	
	Annexe	67	"	15			

Amis Special

Province du Lubbe
Municipalité du
Village de Nellimay
Comté Hochelaga

A. M. Kressen

Joseph Sennin
Lusillie

Amis Special vous esty par les pri-
sentz donnez par Mr Ami Nenni Sec. Trs.

Il y a une Assembli spcial du conseil
de cette Municipalité est convoqué par
mon Ami Nenni Sec. Trs. pour le
lundi 29 Novembre 1904
(1904) mil neuf cent quatre au lieu ordi-
naire. et a l'heure ordinaire des séances
du conseil et sera en Conférence
avec disposition du Gouvernement
de la Province du Lubbe

Et qui il-y-a sera pris en considé-
ration les sujets suivants savoir
1º

Prendre en considération deux lettres
de Aracat demandant que les certificats
du nom de Mr. M. W. Sagnier & F. P. P. P.
soit confirmé et prendre leur décision
a cet effet

Janni ce 17 Novembre 1904

Ami Nenni
Sec. Trs.

Préface du Feuilleter Municipalité du
Village du Villeneuve Conti Hochelaga

Règlement N° 14 (quatrième) du Conseil de
la Corporation du Village du Villeneuve

A une session générale et plénière
du Conseil du Village du Villeneuve tenu
au lieu et à l'heure ordinaire des assemblées
du Conseil dans la Municipalité du
Village du Villeneuve le dix juillet mil
neuf cent quatre (1904)

A laquelle session sont présents Messieurs
M. M. J. Cuban maire J. Fréchette prof.
Mme Oct. Mondeville P. Bonnette
F. X. Malenov S. Bramville Conseiller
Absent

M. A. Brissonais. Bramville
Sur proposition du Conseiller J. Fréchette décreté
Le Conseiller S. Bramville
Il est ordonné et déclaré par Règlement
du ce Conseil comme suit:

1^o Attendu qu'il est strictement dépendu de
lundi mi octobre mi novembre dans la Ville
Municipale de Avant mi novembre mi après
les dites sessions du dit Conseil Municipal

2^o Attendu que aucun feu ne sera
permis dans les sujets de la Municipalité
ni avant ni après ni après les assambles
du dit Conseil du Village du Villeneuve

3º Afin qu'importe les personnes qui desireront communiquer avec le Conseil du Village du Villeneuve devront le faire par écrit et dans l'ordre la dicti communication au Bureau du Secrétaire Municipal avant les dicti débats. Aucune intervention ou discours ne sera permis pendant les débats du conseil de la Corporation du Village du Villeneuve.

4º Attendu que toute personne venant en
imprécision avec les articles 1^{er} et 2^o du ce
dit Règlement N° 14 du Conseil du Village
de Villeneuve sera passif d'une amende de
pas moins de 2^o et pas plus de 10^o et de-
sir une peine lourde les biens encaissé et de plus
ne devra pas être admis à la date des
sessions du dit Conseil du dit Village de Villeneuve
pendant les deux mois qui suivront sa dicti
condamnation

5º Attendu que tout un plusieu custode
sur la route du Musée le Main devant
present au conseil du dit conseil du
Village de Villeneuve pour faire respecter ce
dit Règlement si il est en état d'assurer
toute personne qui viendrait en contradiction
avec ce Règlement N° 11 (qualque)

15º Attendu

Zimone Barbeau Marie

Avis Public

Province du Québec
Municipalité du
Village de Nelligay
Comté de Hochelaga

Au habitants du la Municipalité du
Village de Nelligay

Avis Public est par les présents donné
par moi Aimé Nomm Secrétaire Trésorier
que le rôle d'évaluation est fini et a
été déposé à mon bureau le quatorzième (14)
juin du mois de juillet 1904 et que toutes per-
sonnes intéressées peuvent se rendre au bureau
de Nelligay le 15 juillet 1904
A. Nomm Sec. Trés.

Province of Quebec Municipality of
the Village of Nelligay County of Hochelaga

Public notice is by the present given
by me Aimé Nomm Sec. Trés.

That the rôle of evaluation is finish
and as been déposé at my office in
the fifteenth (14) day of July 1904 for all
persons interested

Sown at Nelligay this 15 of July 1904

Aimé Nomm Sec. Trés.

Etat de la Corporation du Village
de Villeneuve

Value des biens funds imposables

\$ 160,517.00

Value des biens funds non imposables

\$ 135,000.00

Total \$ 174,517.00

Taxes dues a la dite Corporation

\$ 1719.11

Emprunt sur debenture

\$ 10,000.00

Emprunt sur la Banque des
Marchands du Canada

\$ 400.00

Dépense annuelle et intérêt

\$ 918.00

Renvue annuelle

\$ 1403.30

Argents en main

\$ 102.13

Je déssigne en telle que est échait
et la main relâché des affaires de la
Corporation du Village de Villeneuve

Assurément par devant moi
le 19 juillet 1904 Amt 1904

Avis - Public

Province du Québec Municipalité du Village
du Villeray Comté Hochelaga

Avis public esté par les présents
donné.

Il est dépendant de la Province de
Québec d'interdire pour l'engraissant pour cause
dans le Village du Villeray. Et que
toutes personnes qui ne se conformeront
pas à tel effet avec la loi d'Hygiène
de la Province du Québec sera punie avec
toute la sévérité de la sus-dite loi d'Hy-
giène de la sus-dite Province du Québec.

Par Ordre du Comité d'Hygiène du
Village du Villeray

Venu au 1^{er} juillet 1904
Ainsi Venu Dec.

Public-Notice

Province of Quebec Municipality of the
Village of Villeray County Hochelaga

Public Notice is by the Present
given

That it is not allowed to feed
Pigs with infected food in the Village of
Villeray. And all persons committing in
contravention with the Hygiene Law of the
Province of Quebec. Will be treated with all
the severity of the said by law

By Order the Hygiene Committee of
the Village of Villeray

Given the 1st of September 1904
Ainsi Venu Dec.

P20/C,6

P.O. BOX 603.

Montreal Water & Power Co.
Engineering Department.

Imperial Building.

Montreal. 29 Sept. 1904.

F. H. PITCHER,
CHIEF ENGINEER.

ASSISTANT ENGINEER.

A. Venne, Esq.,
Secretary-Treasurer,
Villeray.

Dear Sir,-

Under the contract between us for the water supply of your Municipality, it is provided that the meter and connections shall be satisfactory to the Engineer of this Company. On going on the ground and consulting the Contractor, I find that no adequate protection for the meter is in contemplation, and that the meter it is proposed to instal, and which is now delivered at or near the proposed point of connection, will be quite unsatisfactory to the Engineer of this Company. It would further be pointed out, that it will be necessary to construct a substantial brick pit of ample size around the meter and access thereto be provided for by a manhole of ample size. In this connection, we would suggest that you follow our standard in this matter, a blue print of which is enclosed.

Yours truly,

Montreal Water & Power Company,

J. H. Pitcher
Chief Engineer.

Enc. (1)

P20/C,6

ED. LATREILLE,
NO. 1042 RUE ST-LAURENT.

TEL. DES MARCHANDS. 40.

JOS. LATREILLE,
NO. 1040 RUE ST-LAURENT.

LATREILLE FRERES

ENTREPRENEURS-MACONS

129 AVENUE MITCHISON 129.

Montreal, 31 Octobre 1904

Monsieur le Maire
et Messrs les Conseillers

Messieurs
Ayant fait beaucoup
de déboussis, et sous l'execution
de nos travaux, que pour la fourniture
de tous les matériaux nécessaires
pour notre contrat, nous vous demandons
de nous laisser voilla somme de
cinq mille Dollars en acompte, nous
vous serions reconnaissant, si vous vouliez
fusse le plus vite possible notre demande en
considération, s'il est nécessaire fusion
soit présent, veuillez faire la faveur de
nous en informer.

Nous attendons avec votre
réponse, et nous vous tiendrons informé

Nos très humbles salutaires

N. B.

Tous acceptons des biens comme présent Latreille & Frere

Ville de Montréal le 1 Novembre 1904
Rapport des Recettes et Dépenses de la Municipalité
pour l'année 1904

Recettes de l'Annuelle 1861 \$
Aménage Taxe 472 00 \$ 183300

Dépense Annuelle 915 00
~~Billet Promesseur~~ 800.00 \$ 171500

Surplus au Crédit de la Corporation \$ 11800

Province du Québec
Municipalité du
Village du Villeneuve
Comté Hochelaga

Etat en rapport avec le
Règlement No 13 de la Municipalité du Village
du Villeneuve tel que requis par l'article
990 du Code Municipal de la Province
du Québec

La Matrice est l'objet du dit Règlement
No 13

Construction d'un aqueduc à l'abri d'un
deuxième étage des bateaux à incendie

2° La somme à emprunter

\$ 12500.00

3° Le nombre de bateaux qui devront être
émiss

125

4°

100

5° La date d'expédition des deux premiers bateaux

6° 3500.00

7° Pas

8° \$ 160517.00

9° 5% pas plus

21 Novembre 1904

ED. LATREILLE,
NO. 1042 RUE ST-LAURENT.

TEL. DES MARCHANDS. 40.

JOS. LATREILLE,
NO. 1040 RUE ST-LAURENT.

LATREILLE FRERES

ENTREPRENEURS-MACONS

129 AVENUE MITCHISON 129.

Montreal, 23 November 1904

Messieurs le Maire de Bonsecille.
de Villersay

Nous avons l'honneur de vous soumettre
par la présente le montant des coûts des travaux
et des matériaux fourni pour le compte de la
corporation de Villersay

Matériau	\$ 3.600--
Brusage	2.100--
Butillage dinamite etc.	350--
	<u>Total \$ 6.050--</u>

Avec considération, vos Devons serviteur

Latreille & Frères

Président du Bureau Municipal du Village du Villeray
Comté Hochelaga

Monsieur

Bureauillier

Ordre spécial monsieur par les présentes assu-
mée par moi Aimé Verner-Duc. Tres.

Il y a une assemblée spéciale du Bureau est
convocé par Monsieur Jean Gobau Main pour être
tenue le 23 Décembre venant Vendredi soir à 8 huit
heures au lieu ordinaire des débats de tenue en conformité
avec des positions du Comité Municipal de la Province du Québec.
Il y a qui il y a sera pris en considération les sujets suivants
suivants

1:

Tout ce question concernant l'acqueduc du Village du Vil-
lery tel que une demande de \$3000.00 par Mr. M. Gobau
et Frère. le Transvaal. etc. etc.

Donné à Villeray le 21me jour du mois de Décembre
1904

Aimé Verner

Duc. Tres.

Mon Bapte

P20/C,6

avis d'assemblée spécial
du 22 Décembre 1951

par A.N.

Rapport des Andlénus de la
Municipalité du Village de Villeneuve

Profit

14 Février 1904 en main 253.66
23 Mars 1904, reçu de
la Banque 181.38 \$ 435.00

Taxes et license reçues
durant l'année 1106.99 \$ 1106.99

émission du bon de
Débutines 23 Décembre 1904
12500.00 \$ 12500.00

Grand Total \$ 14042.00

Débit

Cas du Picard Gabre 44144414

20 Janv. 1904 Pour Billot	192.45
23 Mars 1904 Gmunt ..	<u>1920</u>
13 Juillet 1904	1920
23 Dec. 1904 Rachat ..	<u>803.85</u>

1094.70

28 Mai 1904 Rachat corps	150.75
1 Juin	100.00
23 Juin	150.75
30	861.64
13 Janv. 1905	<u>100.00</u>

563.14

13 Juillet 1904 Pour Buis	27.50
22 Oct. 1904 .. Prim	25.00
27 Jan. 1905 .. Buis	<u>94.63</u>

146.93

Pour Agence

Entretien	1350
" Enregistrement	300
Commission sur débentum	500.00
Entreprenur	3500.00
Impôt	<u>68.50</u>

4095.00

Salairi duclain	112.50
Gummie électric	<u>200.00</u>
Travaux chemin Trottoir	212.50
Autre estimation de divers	<u>44181</u>

441.81

Total	<u>1628.22</u>
16 Juil. 1905 En Banque	1384.51
16 " " " Main	<u>2929</u>
Grand Total	<u>14042.82</u>

Mais aussisignis J. A. Dupras M. Gaynor
devenant nommés Auditeurs pour leur
succès d'affaires que ce rapport est vrai

Mais aussi signis

Wilfrid Gaynor Auditeur

J A Dupras Auditeur

Villeray le 3^{me} jour de Janvier 1905

Je Arthur Raymond d'ame nomi Inspecteur des travaux du bâtiement du Village de Villeray et autorisé lant par le Comitat passe entre Messieurs Lachelle et Trine et la Corporation du dit Village de Villeray et tant par resolution passe a et effe a la Seance du Conseil tenu le 27 Decembre 1904 tenu en conformite avec disposition du Code Municipal de la Province de Quebec dedans et dit qui il-y-a des travaux de lumini et approuve par moi pour le montant de \$3,500.00

je fait ce rapport en me basant sur le Plan et Descri et l'usage que j'ai accepté et approuvé

En foi de quoi j'ai signé

D. Raymond

P20/C,6

Rapport de
l'inspecteur
des Travaux de l'agence
Arthur Raymond

R.O. BOX 603.

Montreal Water & Power Co.
Engineering Department.

Imperial Building.

Montreal. 6 January, 1905.

F. H. PITCHER.
CHIEF ENGINEER.

ASSISTANT ENGINEER.

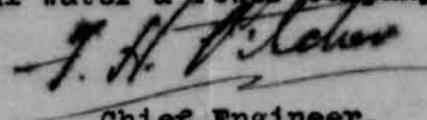
A. Venne, Esq.,
Secretary-Treasurer,
Villeray, P. Q.

Dear Sir,-

The Contractor who is putting in your waterworks system in digging the meter pit exposed the end of our pipe. As this work has been left open, and it does not seem as if anything further is to be done this winter, we would call your attention to the fact that our pipe is in danger of freezing and bursting, and we must, therefore, hold you responsible, and call upon you to at once afford ample protection to our pipe.

Yours truly,

Montreal Water & Power Company,



Chief Engineer.

Province de Québec
Municipalité du
Village de Villeneuve
Comté Hochelaga

je Joseph Taillefer Bourgeois Figneur
Resident Rue St. Hubert à Village
jur que remplirai ma charge de
Conseiller au Meilleur de ma connoissance et
capacité
ainsi que Dieu me sout en arme

Assumé à Villeneuve Joseph Taillefer
le 11^{me} Janvier 1901
Aimé Nemer Sec. Trésorier

P20/C,6

Assentement de
M. J. Taulier
caissier

"Jan. 1905

Villemaur

Province de Québec
Municipalité du
Village de Villeneuve
Baptisé Hochelaga

Le Gédion Rainville Père Memusin
proprietair a Villeneuve jure que remplir le
et au meilleur de ma capacite et connaissance
la charge de boulanger du Village de Villeneuve
Gédion ille
Asserventi a Villeneuve devant
moi ce 12^e Juin l'an mil
du Jannier 1905
Aime Demme
Sec. Tres

P20/C,6

Assumption du
Mr. E. Mainville
Gosseiller

12 Jan 1905

Dillway

Province du Québec
Municipalité du
Village de Villray
boulevard Hochelaga

Je Philias Binette Muniisir Propriétair
a Villray Jeune que je remplirai bien et au
meilleur de ma capaciti et emmaisance la
charge de Conseiller du Village de Villray

Assemblée a Villray devant
moi le 12^e Juin l'an trois
de janvier 1905

Philias Binette
Maire x

Ainsi Demy
Sec. Tres.

P20/C,6

Assumption de
M. Phibas Brissette
banquier

12 Janvier 1908

1905

1

VILLERAY, Municipalité
Dossiers

Population . 164
Personnes fâcées 277
Acres 76

Nécessité estimée 160517.00
mm .. 13500.00

en main 1904 2863
.. Banque 1904 225.00
Fâces neuves 1904 1039.12
Urbanisme permis 12500.00
Péage Banque 181.38 \$ 13974.15
Bons payés 500.00
Pächter de Secularis 310.00
Payé Compté —
autre paiement 5715.97

en main 1905 267
.. Banque 1905 7384.51 \$ 13974.15
Nécessité supplémentaire 3000.00

M. laïces arrimage 121925
autre due 10.00

total débours 22500.00

dû à due par la Corporation —

31 Janvier 1905
Adrien Nemer

Nillay le 16 Février 1905

M. N. Gagnon jure que m'expliqua
mardi dernier comme l'auditeur au meilleur
de ma connaissance et capacité
que les Drs. m'ont dit que

Wilfrid Gagnon

Assurément par devant moi
à Nillay le 16^e Février
mardi du Février 1905

Wilfrid Gagnon
Drs. T. M.

Villeray le 16 Février 1901

je J. A. Dupras jure que je
renferme mon crâne dans un
Masturbateur de ma connaissance et capa-
cité

Aussi que Dieu me subtraie
J.A. Dupras.

Assurément par devant moi
à Villeray le 16^e jour
du mois de Février 1901

Alfred Denner
Dr. Mrs.

Avis Special

Province de Québec Municpalité du Village de Villray
Comté Hochelaga

Avis Special vous est fait par la présente-dimanche par moi
Ainsi Votre serviteur Trésorier

L'avis d'ordre du Conseil est envoyé par Mr.
Benjamin Corneau maire pour lundi le 13 Mars 1901 —
au sein et à l'heure ordinaire des séances du Conseil
et tenu en conformité avec des prévisions du Code Municipal
de la Province de Québec

Et qu'il y sera pris en considération les sujets suivant
sont :

- 1^e la demande de Mons. Octave Mandville comme Conseiller
- 2^e le rapport de l'architecte
- 3^e les submissions comme inspection des bâtimens de
l'aqueduc
- 4^e la requête de Mons. Alfred Deschamps pour une
licence d'hôtel à Villray
- 5^e ~~la demande de Mons. A. Raymond comme inspecteur
des bâtimens de l'aqueduc~~
- 6^e les Comptes de la Corporation
- 7^e la demande de Mr. Arthur Raymond comme Inspecteur
de la police de Villray

dimanche 11^e juillet 1901 —

Ainsi Votre
Trésorier

avis Special

Provinx du Quebec Municipalité du
Village de Villay Comté Hochelaga

Monsieur P. Bonelle Conseiller

Avis special vous est par les presents
donné par Mme Aimé Vienne Sec. Trs.

Un assemblée spéciale du Conseil
est convoquée par Monsieur Jean Guérin
Maire du Village pour être tenue au
lieu et à l'heure ordinaire des réunions
et tenue en conformité avec la position
du Gouvernement Municipal de la province de
Québec et qu'il y sera joint un considéra-
tion le sujet suivant savoir :

Pour Mandat le
22^{me} juillet du
mois de Mars
1905—)

Aimé Vienne
Sec. Trs.

Monsieur un Conseiller en remplacement
de Monsieur Oct. Mandat démissionné
donné le 20^{me} juillet de mars
1905—

Aimé Vienne,
Sec. Trs.

Province de Québec
Municipalité du
Village de Villeneuve
Bonne Hacklage

je soussigne J. B. Binette Bugue-
lier résidant au Labille à Villeneuve pour
que je remplisse la charge de Gouverneur
à Villeneuve au Moulinier de ma con-
nexion et capacité pour le temps que
je suis nommé Gouverneur

Ainsi que Dieu me soutient
J. B. Binette Marqué &
Assument par devant moi à Villeneuve
le 24^e juillet du mois de juillet 1801 —

Ainsi Villeneuve
Sec. Tres.

P20/C,6

Assurmentation
de
Mars. J. B. Binette
Conseiller

Mars 24 /1901 —

P20/C,6

Villeray 1 Avril 1905

A Monsieur Le Maire,
Et Messieurs Les Conseillers

Messieurs

Vous soussignes rési-
dants de cette municipa-
lité, vous demandons res-
pectueusement de bien
veuillir nous faire poser
une traverse @ u coin des
rues Labelle et Rose Delim
afin que l'on puisse se
rendre d'un trottoir @
l'autre sans avoir @

passé sois dans l'eau ou
la boue quand la tempéra-
ture est mauvaise et afin
de nous éviter des ennuiés
sans nombre ce faisant
vous obligerez vos etc

E. Gagnier
A. Chartrand
J. Le Pape

No.

Règlement à l'effet d'annexer la Municipalité de Villeray à la Cité de Montréal.

A une assemblée du Conseil de la Cité de Montréal tenue le 11 juillet 1905, le présent règlement a été adopté en deuxième lecture.

Il est ordonné et statué comme suit :

Attendu qu'il est de l'intérêt de la Cité de Montréal d'annexer à son territoire la Municipalité de Villeray pour faire partie du quartier St Denis, et que cette annexion ne peut que produire des avantages mutuels, le Conseil de la Cité de Montréal décrète ce qui suit :—

1—Le territoire compris dans les limites actuelles de la Municipalité de Villeray, tel que ci-après décrit, formera partie du quartier St Denis de la Cité de Montréal à toutes fins municipales quelconques.

2—Le territoire de la municipalité du village de Villeray est situé sur la limite nord-ouest du quartier St Denis de la cité de Montréal. Il faisait primitivement partie de la paroisse du Sault-au-Récollet et était connu sous le numéro 489 du cadastre de cette paroisse.

Cette municipalité est bornée comme suit : au sud-est par la limite nord-ouest de la cité de Montréal ; au nord-est par le lot du cadastre numéro 488 de la paroisse du Sault-au-Récollet ; au nord-ouest par la limite sud-est de la paroisse du Saint-Laurent ; et au sud-ouest par la limite nord-est de la paroisse Saint-Laurent.

1905/

3—L'actif de la municipalité de Villeray, à dater de l'annexion, sera consolidé avec l'actif de la Cité de Montréal, et le passif de ladite municipalité de Villeray sera aussi consolidé avec le passif de la Cité de Montréal ; et le territoire annexé devra être mis sur le même pied que le territoire de la Cité de Montréal, quant aux taxes et autres impôts municipaux, et être soumis aux dispositions des différents règlements en vigueur dans la Cité de Montréal et autres lois qui régissent ladite Cité ainsi qu'à ceux de la municipalité de Villeray jusqu'à ce que la fin proposée dans lesdits règlements soit complètement atteinte et réalisée.

4—Les règlements de la municipalité de Villeray resteront en vigueur pour le territoire annexé jusqu'au 1er mai 1906 ; à partir de cette date ledit territoire annexé sera soumis aux règlements de la Cité de Montréal.

5—Par l'adoption du présent règlement, le territoire annexé est et sera incorporé à la Cité de Montréal comme faisant partie du quartier St Denis, et sera sujet à tous les règlements de ladite Cité de Montréal qui ne seront pas en opposition avec les clauses du présent règlement, et sera sujet à tous les devoirs et obligations prescrits par la Charte de la Cité de Montréal et les statuts qui l'amendent.

(*Gatineau*)
Dépêche
Ass't Greffier de la Cité

No

**By-Law to annex the Municipality of
Villeray to the City of Montreal.**

At a meeting of the City Council of Montreal held on the 11th day of July 1905, the present by-law was adopted in second reading.

It was ordained and enacted as follows :

Whereas it is in the interests of the City of Montreal to annex to its territory the Municipality of Villeray to form part of St. Denis Ward, and whereas such annexation cannot but be productive of mutual advantages, the Council of the said City of Montreal enacts as follows :—

1 The territory now comprising the Municipality of Villeray, as hereinafter described, shall form part of the St. Denis Ward of the City of Montreal, for all municipal purposes whatever.

2—The territory of the Municipality of the Village of Villeray is situated on the North-West limit of St. Denis Ward, in the City of Montreal. It originally formed part of the Parish of Sault-aux-Recollets and was known as Cadastral Number 489 of Said Parish.

The said Municipality is bounded as follows : to the South-East, by the North-West limit of the City of Montreal ; to the North-East by Cadastral Number 488 of the Parish of Sault-aux-Recollets ; to the North-West by the South-East limit of the Parish of St. Laurent ; to the South-West by the North-East limit of the Parish of St. Laurent.

3—The assets of the Municipality of Villeray shall, from the date of annexation, be consolidated with the assets of the City of Montreal, and the liabilities of the said Municipality of Villeray shall also be consolidated with the liabilities of the City of Montreal ; and the territory annexed shall be put on the same footing as the territory of the said City of Montreal, as regards civic taxes and other municipal dues, and be subject to the provisions of the several by-laws in force in the City of Montreal and to the laws governing the said City, as well as to those of the Municipality of Villeray until such time as the purposes of said by-laws have been completely attained and realized.

4—The by-laws of the Municipality of Villeray shall remain in force in the annexed territory until the 1st May, 1906 ; from and after that date, the said territory shall be subject to the by-laws of the City of Montreal.

5—By the adoption of this by-law, the territory annexed is and shall be incorporated into the said City of Montreal as forming part of St. Denis Ward, and shall be subject to all the by-laws of the said City of Montreal, which do not conflict with the provisions of this by-law, and shall be subject to all the duties and obligations prescribed by the Charter of the City of Montreal and the Statutes amending the same.

*C. Gagné
Dupréau
Ass't. City Clerk*

P20/C,6

3 000
500

500

550

4950
3000
7950

1141717

1141717
800000
341717

4821²
150
244250
4825
723750
1141717
755000
346717

Province de Québec
Municipalité du
Village de Villeneuve
Comté Hochelaga

Avis public vous par les
présents donné par moi Aimé Ferme
Secrétaire Trésorier de cette Municipalité
que la Revision du Rôle
d'Évaluation prendra place Samedi
lundi le 30^e juillet au mois de juillet
1905 à huit (8) heures du soir à la
Salle Municipal lieu et heure ordinaire
des réunions du Conseil

Et que tout intéressé pourra y
participer par écrit ou verbale-
ment le tout conformément aux
~~dispositions du Code du~~ aux
dispositions du Code Municipal de
la province de Québec

Donné à Villeneuve ce 15^e juillet
de juillet 1905

Aimé Ferme
Secrétaire
Trésorier

Montreal, 20 Juillet, 1905

M. Aimé Verner, Sec. Tris.
de la Municipalité du Village de
Villeray

Cher Monsieur,

Nous avons l'honneur
d'accuser réception de votre lettre datée
du 18 du courant à l'égard du creusage
que nous avons fait rue Labeau. Considé-
rant votre demande, où que nous
somme près à connecter le meter
et que la Montreal Water & Power Co.
ne veut pas nous permettre de le
connecter, si d'ici à 24 heures
la Montreal Water & Power n'a pas
fermé l'eau pour nous donner
les moyens de faire la connection
du meter, nous rembourserons ce
creusement et la corporation
du village de Villeray sera obligé
de faire le creusement et le rem-
plissage à ses frais grand
vraiment le temps de faire la
connection.

Vos obligeantes serviteurs
Labeau & Fils

CADIEUX & BRIARD

Maitres-Plombiers

Poseurs d'Appareils de Chauffage,
Gaz Lumières et Clochettes Électriques,

Système de Ventillations, etc, etc

Toitures Métaliques et en Ardoise

Corniches en Cuivre (*copper*) et
en Tôle Galvanisée

COUVERTURES EN GRAVOIS
garantie pour dix ans
UNE SPECIALITEE

807 St Dominique

Tel. Bell Est 1819

Montreal. 2^e Juillet 1905

M. M. Latulippe frères

Messieurs, Par les présentes nous
vous laissons à savoir que les travaux
de la pose des tuyaux de l'aqueduc
du Village de Villarsay se continuent
et avancent toujours et que nous
sommes près à poser le Meter.
Il nous est impossible de connecter le
meter si la Montreal Water & Power Co con-
tinue de s'obstiner à vouloir fermer
l'eau. Nous vous donnons donc avis que
si d'ici à Lundi prochain la Montreal
W. & P. Co ne ferme pas l'eau pour nous
donner les moyens de faire la connection
du cu meter nous serons forcés d'arrêter
les travaux et nous vous tiendrons respon-
sable de tous dommages qui pourront en
résulter. Bien à vous Cadieux & Briard

Province du Québec
Municipalité du
Village de Valley
Comté d'Arthabaska

Amé et André
94 a Valley

Je soussigné Raoul Quimet
jeur que je remplirai au meilleur de
ma connaissance et sans abattement
le travail que le Code de la Ville de
Valley me requiert
Assurément par devant moi, R. Quimet
le 5^e juillet 1905
à Valley

Villeray le 27^e juillet du mois d'août 1905

Le Jeune E. Roy, résidant à Villeray
n° 57 Rue ~~St. H.~~ Gabelle jure que
remplirai ma charge de Conseiller du
Village de Villeray au meilleur de ma
conscience et capacité tout la
durée de mon terme

Ainsi que Dieu me soutient en
avant Joseph E. Roy.

Assumé par devant
moi à Villeray le ~~27^e~~
jour du mois d'août 1905

Ainsi Nommé
Dec. Inv.

P20/C,6

Assessment
de M. J. E. Ray
Conseiller
27 Sept 1805

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC

CORPORATION DU VILLAGE DE VILLERAY.

DISTRICT DE MONTREAL.

Je soussigné, électeur municipal du Village de Villeray, requiers par voie de plainte, l'inscription sur la liste électorale du dit Village des noms des personnes suivantes dûment qualifiées et qui ont été omis sur la dite liste:

NOMS	OCCUPATION	QUALIFICATION	NOS.
✓ 1 Emilie Jubinville,	Forgeron	Locataire	489-262
✓ 2 Georges Binette	Menuisier	do	489-263 à 265
✓ 3 Gaudias Thérien		do	
✓ 4 Olivier Sylvestre	Plombier	Fils de p.	489-255
✓ 5 André Lamer	Cigariste	Locataire	489-250
✓ 6 Joseph Falober	Couturier	do	
✓ 7 Prudent Boulé	Journalier	Prop.	489-132
✓ 8 Abondius Major	Maçon	Fils de p.	489-165 à 166
✓ 9 Léodas Lapierre	Journalier	Locataire	489-159 & 160
✓ 10 Gaudias Schlyburt	do	Fils de p.	489-159 " 160
✓ 11 Chéri Lefebvre	Commerçant	Prop.	
✓ 12 J.O.Paquette		Locataire	489-39 & 40
✓ 13 Alcime Aubin	Boucher	do	489-290
✓ 14 Moise St.Jean	T.de pierre	Revenu	489-63
✓ 15 Jpseph Ouellet	Typographe	Prop.	489-310
✓ 16 A.Meloche	Barbier	Locataire	489-149
✓ 17 Fortunat Gagné	Briqueteur	Revenu	489-327
✓ 18 Raoul Bélanger	Carrier	Revenu	489-189 à 200
✓ 19 Francis Larivière	T.de pierre	Revenu	489-206 & 207
✓ 20 Louis Faquet	Concierge	Propriétaire	489-120-121
✓ 21 Louis Ferrier	Rentier	do	489-51 & 52
✓ 22 Peter McNamee	Mpuleur	do	489-298 à 300
✓ 23 Victor Lefebvre	Commerçant	Locataire	489-265 à 265
✓ 24 Raoul Maisonneuve	Boucher	do	489-329
✓ 25 Georges Sirois	Charretier	do	2630-209,210
✓ 26 Jacques Roussel	Peintre	do	2630-209,210
✓ 27 Philias Leclerc	Cordonnier	Prop.	489-196
✓ 28 Edouard Croteau	do	do	2630-202
✓ 29 Arthur Beauchamp	do	do	489-90,91

Et je requiers aussi, par voie de plainte la radiation des noms
des personnes suivantes non-qualifiées et qui sont inscrits sur la
dite liste:

✓ 1 M.Lafleur, 489-85, 86 entré deux fois.
✓ 2 J.B.Allain, pas propriétaire
✓ 3 Joseph Primeau non-qualifié

3 Joseph Primeau, non-qualifié
4 J.-B. Thibault, non-qualifié

✓ 5 Et je requiers de plus

~~H/iste~~ Louis Allain, ins.

Et je requiers de plus que le nom de ~~Allain~~ / ~~Louis~~ / ~~spirit~~ / ~~spirit~~
~~Allain~~ / ~~Louis~~ Louis Allain, inscrit sur la liste soit changé en celui de
Georges Allain qui est le nom de la personne qualifiée.

Villeray, 29 Septembre, 1905.

Hubald brevi

P20/C,6

Villeray 9 octobre 1905

à M le Maire et les Conseillers
du Village de Villeray

Messieurs

Je tiens à vous aviser de
voir à ce que mon treuil
à l'eau soit assez avant-
en terre pour éviter tout dom-
mage qui pourrait en adve-
nir le treuil devant ma por-
te et à faire à grande force
sous terre et far conséquent
il faut y voir si non je vous
avertir que je vais m'adresser à

quelqu'un qui certainement nous
y fera venir

vote arrivé
Ludger Collin
89 Labelle
Tillray

Villeray 12 Oct. 1905-

Je souscris
aux membres du conseil
de Villeray d'après
le mesurage fait savoir
cinq mille cent quatre vingt
dix-sept pieds de l'arpent
de 6 pouces, donc 25.39
faite et de plus 87 pieds
à faire sur la rue
St Hubert et ~~sous la~~
Lubbock le Auyant fait
est 2310 pieds et sur la
rue Rose de Lima est de
263 pieds qui forme le
montant de 5199 pieds

donnant un extra de
374 pieds et de plus
63 coupes sur la rue
Labelle et 65 sur la
rue St Hubert et
4 sur la rue Roseclima
qui forme un total
de 132 donc 21 coupes
extra

Jugé
Moïse - Courtemanche
marqué
+

ETAT FINANCIER DE LA CORPORATION DE LA MUNICIPALITE DU VILLAGE
DE VILLERAY.

Evaluation imposable	\$160,517.00
" non "	13,500.00
ACTIF.	
Aquedine	\$15,869.02
Propriété Municipale	3,500.00
Safe en coffre Fort	70.00
	\$17,439.02
Moubllement de la salle Municipal 1Pâle 1 Bureau 1 Tribune & Chaise	150.00
Acheté en Nov.1905)I meter extra (Crown)	700.00
Taxes de 1905 à 1906 et arrérages	
	1611.30
	2,461.70
Taxes d'affaires arrérages.	
J.A.Dupras, Boucher, 1904 à 1905.	10.00
" " " 1905 à 1906	10.00
J.Bte.Gougeon " Balance	5.00
A.A.Chartrand " 1905 à 1906	2.00
W.Chepneau " "	2.00
" Merchandise "	4.00
G.Primeau Epicier "	4.00
" " " 1904 à 1905	4.00
Jos.Lavigne " 1905 à 1906	4.00
H.Dubec Bois.	5.00
	57.00
L'etneille et Frère émissent intérêts à 4% tel que nommé au contrat passé entre eux et la corporation, 13,500 à 4% du 23 décembre 1904 au 20 Sept. 1905	\$ 423.88
	423.88
	423.88
Argent en mains	193.96
" " Banque	20.01
	214.02
Vrais Etat Intérêts pour dépôt en banque <i>ainee</i> (Signé) Pierre Venne Sec.Tres. Dec.9. 05.	\$ 20,595.62 37.79 \$ 21,633.41

PASSIF.

Débentures Emises (25 Nov 1897) 5%	\$6000.00	(40 ans)
" " (1er Juin 1901) 5%	4000.00	(unn)
" " (1 Aout 1904) 4½%	12500.00	(30 ans)
		\$22.500.00

Coupon 125 à \$2.55 du le 1er Feb. 1906	281.88
" 6 à \$25.00	150.00
" 8 à 12.50	100.00
	\$ 531 .85

Latreille et Frère balance due sur contrat 2.967.17

" " extra.	2455.85
	5423.02

J.A.Dupras auditeur	10.00
W.Gagnon "	5.00
Moine Courtmanche Inspecteur	18.00
Ed.Chaussé Marchand de bois	222.96
	155.96

A.Venne Sec.Tres. pour confection des plans devis échelle de sondage pour l'Aqueduc	150.00
---	--------

Pour salaire du mois de décembre 1905 janvier et février 1906 à \$10, par mois	30.00
---	-------

pour affichage rapport et bléte de pole en rapport de l'annexion entre Montreal et Villeray	60.00
	240.00

\$ 28.850.00

Victor Gaudet Avocat Aviseur Légal compte pas produit	
--	--

J.Lemontagne \$2.50	
---------------------	--

J.Bte. Ethier 2.50	
--------------------	--

5.00

\$ 28.855.23

(Vraie copie)

(Signé) Aimé Venne

Sec. Tres.

Dec. 9 /05.

P20/C-6

Archives de la Ville de Montréal

ئىرىيەن ئەنتا (ئۇزىز) (ئەلگىدە ئەشارە)

1.5% DMSO

**After a gentle voice was heard
comes the last thought**

JOURNAL OF STATE POLITICS AND GOVERNMENT

"The Conference Journal"

卷之三

卷之三

Gesamtausgabe 1938, Band 10, Seite 281

卷之六

Etat financier
de l'Etat au



Ville de Montréal
Bureau du greffier
Division des archives

Affidavit
Reproduction de documents

Nous, soussignés(es),

Jean-Marie Berthiaume

résidant à 275 est, rue Notre-Dame, Mtl

et Gilles Sarrazin

résidant à 275 est, rue Notre-Dame, Mtl

sommes autorisés(es) par le Comité exécutif de la Ville pour procéder à la reproduction des documents émanant ou faisant partie des archives de la Ville sur pellicule photographique.

Dûment assermentés(es) sur les Saints Evangiles, nous déclarons:

conformément à la Loi de la preuve photographique de documents (L.R.Q. chapitre P-22) et aux exigences du calendrier de conservation de la Ville de Montréal, avoir assisté, ce jour, à la reproduction fidèle des documents suivants:

Référence 3 - 30 - 20 P20 Bobine 2

Référence Fonds de la Municipalité du village de Villeray

Référence Archives

En foi de quoi, nous avons signé à Montréal,

ce 19 ième jour du mois de décembre 19 91

Signature
Jean Marie Berthiaume
Signature
Gilles Sarrazin

Assermentés(es) devant moi, à Montréal,

ce _____ ième jour du mois de _____ 19 _____

Commissaire à l'assermentation pour le district de Montréal